Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20261021-502026-DE

ROSNOËN

Commune de Rosnoën
Conseil Municipal du 13 octobre 2026

Délibération 50/2026

Date de publication : 15 octobre 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **mardi 13 octobre 2026** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOEN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :
En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – M. MARC – Mme PORTIER – M. AUFFRET R. – M. LE RU – M. MILIN – Mme MAGUEUR-BLEUNVEN – M. MULLER – Mme MULLER – M. RANNOU – Mme LANCIEN – Mme GOARIN

Absents avec procuration : M AUFFRET A (procuration donnée à Mme LANCIEN)

Absents sans procuration :

Secrétaire de séance : M. MULLER

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

50/2026 Convention SDEF : Eclairage public Rue du Tilleul et Roz An Heol

Monsieur Le Maire expose l'opération de l'éclairage public, la commune sollicite le SDEF et conviennent d'une prestation qui prendra la forme d'un fond de concours pour les travaux suivants :

Rénovation mât + lanterne – Rue du Tilleul Ouv 19
L'estimation des dépenses globales est de l'ordre de : 2 300 € HT
Le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 950 € HT
- Financement de la commune : 1350 € HT

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20261021-502026-DE

Rénovation point lumineux – Quartier de Roz an Héol ouv 44
L'estimation des dépenses globales est de l'ordre de : 900 € HT
Le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 400 € HT
- Financement de la commune : 500 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

DECIDENT :

- *D'approuver le plan de financement et le versement de la participation communale de 1350 € HT pour le projet Rue du Tilleul et de 500 € HT pour le Quartier de Roz an Héol*

- *D'autoriser Le Maire à signer les documents nécessaires*

ADOPTENT :

- *A l'unanimité*

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. KERNEIS

MAIRIE DE KROZNOEN (Finistère)

Le secrétaire,
M.MULLER